



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte *Déposé/Reçu le*



18114048

10 JUL. 2018

au greffe du tribunal de commerce
 francophonie de Bruxelles
 Greffe

N° d'entreprise : **0542.504.370**

Dénomination

(en entier) : **SWISS FINANCE COUNCIL**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Association de droit suisse**

Siège : **Kapellenstrasse 14, Postfach, 3001 Bern, Suisse**

Siège centre d'opération en Belgique: Square de Meeûs 23, 1000 Bruxelles

Objet de l'acte : **Nominations, démissions**

Extrait de décisions prises par le conseil d'administration le 21 décembre 2017 et le 30 mai 2018:

Le conseil d'administration décide de donner le pouvoir à Maître Julien HICK et à Monsieur Pierre LÜTTGENS, c/o Laga, Boulevard de la Woluwe 2, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, agissant séparément, en vue de signer les formulaires I et II pour publication des décisions suivantes dans les annexes au Moniteur Belge ainsi qu'en vue d'accomplir toutes formalités relatives à la publication aux Annexes du Moniteur belge de ces décisions:

a) Le conseil d'administration a décidé, le 21 décembre 2017, de nommer M. Alexandre Zeller, né le 15.03.1961 à Lausanne (CH), résident à Neuhostrasse 9, CH-8834 Schindellegi, comme Président de l'Association à partir du 1er janvier 2018.

b) Le conseil d'administration a décidé le 21 décembre 2017 de nommer M. Lukas Gähwiler, né le 4 mai 1965 à Rickenbach (CH), résident à Striempelstrasse 14c, CH-8135 Langnau comme membre du Conseil d'Administration à partir du 1er janvier 2018.

c) Le conseil d'administration a décidé, le 21 décembre 2017, de nommer M. Thomas Pohl, né le 29 juin 1974 à Neuwied (Allemagne), résident à Sihlhof 22, CH-8134 Adliswil comme représentant légal du centre d'opération de l'Association en Belgique à partir du 1^{er} janvier 2018. Le mandat de M. Thomas Pohl ne sera pas rémunéré.

d) Le conseil d'administration a décidé, le 21 décembre 2017, de retirer tous les pouvoirs attribués précédemment à M. Stephan Christoph Hottiger et à Mme Sabine Dittrich en tant que représentants légaux du centre d'opération de l'Association en Belgique à compter du 1^{er} janvier 2018.

e) Le conseil d'administration a décidé, le 21 décembre 2017, de retirer tous les pouvoirs attribués à M. Peter Alexei Lautenberg en tant que représentant légal du centre d'opération de l'Association en Belgique à compter du 1er janvier 2018.

f) Le conseil d'administration a décidé, le 30 mai 2018, de retirer tous les pouvoirs attribués à Mme Judith Hardt en tant que représentant légal du centre d'opération de l'Association en Belgique à compter du 1er juin 2018.

Pour autant que de besoin, le conseil d'administration confirme que l'association est représentée valablement vis-à-vis des tiers et devant les tribunaux en ce qui concerne les activités du centre d'opération par deux représentants légaux agissant conjointement et avec pouvoir de substitution, ainsi que par toute autre personne agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Pierre Lüttgens
 Mandataire spécial

Sont déposés en même temps que le présent formulaire:

- l'extrait, daté du 13 juin 2018, des décisions prises par le conseil d'administration les 21 décembre 2017 et 30 mai 2018,
- le formulaire II.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/07/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature